

Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SÉANCE DU CONSEIL LE 03 JUIN 2019 À 19H00 AU 94, RUE PRINCIPALE À SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # 2019-05-02 suivante:

Nature et effets : réduire les distances séparatrices minimales suivantes, entre l'unité d'élevage et les maisons d'habitations voisines d'une distance séparatrice minimale de 316,1 mètres aux distances séparatrices minimales suivantes sur les lots suivants :

Lot 4 099 394 du cadastre du Québec situé sur le rang 2 nord : à une distance séparatrice minimale de 250 mètres, représentant une réduction de 66,1 mètres

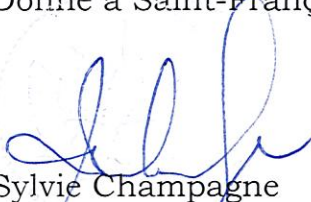
Lot 4 099 395 du cadastre du Québec situé sur le rang 2 nord : à une distance séparatrice minimale de 289 mètres, représentant une réduction de 27,1 mètres

Lot 4 099 694 du cadastre du Québec situé sur le rang 2 nord : à une distance séparatrice minimale de 288 mètres, représentant une réduction de 28,1 mètres

Lot 4 099 695 du cadastre du Québec situé sur le rang 2 nord : à une distance séparatrice minimale de 267 mètres, représentant une réduction de 49,1 mètres

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 17 mai 2019.



Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire trésorière